

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03835 Numéro SIREN : 401 724 489 Nom ou dénomination : PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2021 sous le numéro de dépôt 2530

DÉPÔT AU GREFFE DU

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Néant ☐ *Désignation de l'entreprise SAS PIAZZA D OLMO INGENIERIEAdresse de l'entreprise 99 avenue carnot 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSESLE 27 JAN. 2021

SIRET

4 0 1 7 2 4 4 8 9 0 0 0 2 6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2SOUS LE N° 0530

		Exercice N clos le		
		13/10/2021		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Fonds commercial *	010 1 890	012	
	Autres *	014 235	016 235	
	Immobilisations corporelles *	028 19 087	030 17 807	
	Immobilisations financières * (1)	040 850	042 850	
Total I (5)		044 22 062	048 18 042	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 2 240	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)			
	Clients et comptes rattachés *	068 19 347	070	
	Autres * (3)	072 5 509	074 5 509	
	Valeurs mobilières de placement	080 100	082 100	
	Disponibilités	084 113 845	086 113 845	
	Charges constatées d'avance *	092 1 556	094 1 556	
Total II		096 142 597	098 142 597	
Total général (I + II)		110 164 659	112 18 042	
PASSIF		Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	9 600	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	960	
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131)	132 636	
	Report à nouveau	134	54 815	
	Résultat de l'exercice	136	32 158	
	Provisions réglementées	140		
Total I		142	98 169	
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	103	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	15 894	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 94)	172 32 451	
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	48 447	
Total général (I + II + III)		180	146 617	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 1 362
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS PIAZZA D OLMO INGENIERIE		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31.10.2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	196 583	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	(1 263)	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	5	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	195 325	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	37 314	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(102)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	56 443	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 816	244	6 781	
	Rémunérations du personnel *					250	36 695	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	21 218	
	Dotations aux amortissements *					254	438	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	24	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	158 812
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	36 513	
Produits financiers (III)		280	2	Charges financières (V)		294	618	
Produits exceptionnels (IV)						290	3 160	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300	537	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	6 361	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	32 158	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	32 158	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	10 880			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	537	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit					346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	40 416	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	40 416	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 99 avenue Carnot
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
401 724 489 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 AOUT 2020

Exercice clos le 31 mars 2020

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2020, l'activité de la Société s'est poursuivie et le chiffre d'affaires a augmenté de 34,51%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de maintenir notre politique de développement de la clientèle et de maîtrise des charges d'exploitation afin de pouvoir vous présenter un résultat bénéficiaire au moins équivalent.

LL

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 196 583 euros contre 146 139 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 34,51%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -1 258 euros contre -2 301 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 37 212 euros contre 7 071 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 426,27%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 56 443 euros contre 29 913 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 88,68%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 781 euros contre 6 287 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 36 695 euros contre 58 515 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -37,28%.

Le montant des charges sociales s'élève à 21 218 euros contre 34 209 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -37,97%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne pour cet exercice.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 438 euros contre 3 876 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -88,68%.

Le montant des autres charges s'élève à 24 euros contre 535 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -95,53%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 158 812 euros contre 140 407 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,10%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 36 513 euros contre 3 431 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 964,12%.

Compte tenu d'un résultat financier de -616 euros (-41 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 35 897 euros contre 3 390 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 958,82%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 2 623 euros contre 1 535 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 6 361 euros contre 737 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 32 158 euros contre un bénéfice de 4 188 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 667,93%.

Au 31 mars 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 146 617 euros contre 110 410 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,79%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 32 158,24 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - Bénéfice de l'exercice : | 32 158,24 euros |
| - A titre de dividendes
soit 50 euros par action | 30 000,00 euros |

Le solde, soit :	2 158,24 euros
------------------	----------------------

- | | |
|--|----------------|
| - Au compte « report à nouveau » :
qui passe ainsi de 54 184,70 euros à 56 972,94 euros | 2 158,24 euros |
|--|----------------|

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 68 169 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compte du jour fixé par l'Assemblée Générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2017 : 20 000 euros, soit 33,33 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2018 : 20 000 euros soit, 33,33 euros par titre.
dividende éligibles à l'abattement de 40% : 20 000 euros.
- Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

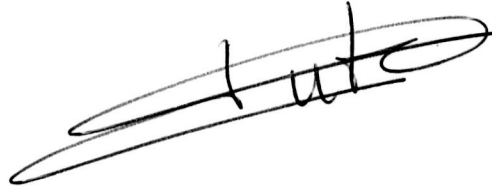
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES
Le 27 juillet 2020

Madame Laurence LUTZ
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lutz', is written over a horizontal line.

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 99 avenue Carnot
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
401 724 489 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 AOUT 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 32 158,24 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	32 158,24 euros
- A titre de dividendes soit 50 euros par action	30 000,00 euros
Le solde, soit :	2 158,24 euros
- Au compte « report à nouveau » : qui passe ainsi de 54 184,70 euros à 56 972,94 euros	2 158,24 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 12 août 2020 et au plus tard dans la limite des délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2017 : 20 000 euros, soit 33,33 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2018 : 20 000 euros soit, 33,33 euros par titre.
dividende éligibles à l'abattement de 40% : 20 000 euros.
- Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 août 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Laurence LUTZ

